

**Secteur de l'Emploi et des Retraites****Numéro 119-2021**

Réf. : YV/MB/CJ

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2021

---

**Le rapport annuel du Conseil d'Orientation des Retraites**

---

Chères et chers camarades,

**Objet**

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) a publié mi-juin la huitième édition de son rapport annuel sur les évolutions et les perspectives des retraites en France<sup>1</sup>. Sa publication se fait en application de la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite, qui confère au COR la mission « de produire, au plus tard le 15 juin, un document annuel et public sur le système de retraite, fondé sur des indicateurs de suivi définis par décret au regard des objectifs énoncés [par la loi] ».

**Pourquoi**

Ce huitième rapport annuel dresse un constat des évolutions du système français des retraites au regard des objectifs qui lui sont assignés et en présente les projections à l'horizon 2070, compte tenu de ces hypothèses économiques, démographiques et réglementaires.

**Principaux points**

Les principaux enseignements du rapport sont les suivants :

- À l'horizon 2070, le système de retraite apparaît en moyenne en excédent de 0,4 % de PIB. Ces résultats sont révisés dans un sens plus favorable que ceux présentés dans le rapport annuel de novembre 2020 d'environ 0,3 à 0,4 point de PIB, en lien avec la révision des hypothèses d'espérance de vie, à court terme par la surmortalité due à la crise sanitaire, et, enfin, la révision à la hausse du PIB ;

---

<sup>1</sup> [https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2021-06/Rapport\\_en\\_ligne.pdf](https://www.cor-retraites.fr/sites/default/files/2021-06/Rapport_en_ligne.pdf)

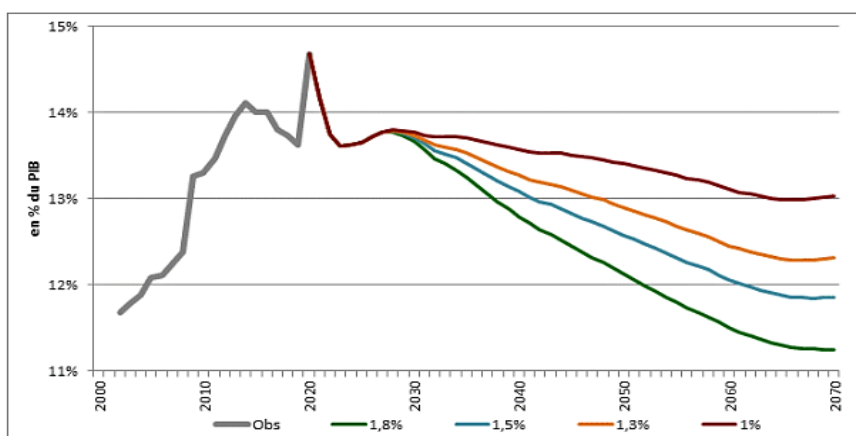
**Tableau 2.12 – Solde moyen à l’horizon 2070 en % du PIB**

en % du PIB	Taux de croissance à long terme -->		1,00%	1,30%	1,50%	1,80%
	des revenus d'activité sur la période -->		1,00%	1,25%	1,41%	1,65%
	Taux de chômage de long terme sur la période					
<b>Convention EEC</b>	7,0%	7,3%	0,1%	0,4%	0,6%	0,9%
<b>Convention TCC</b>	7,0%	7,3%	-0,5%	-0,2%	0,0%	0,3%
<b>Convention EPR</b>	7,0%	7,3%	-0,6%	-0,3%	-0,1%	0,1%

*Lecture : avec une croissance des revenus d'activité de 1,00 % en moyenne par an et un taux de chômage de 7,3 % en moyenne, le solde moyen représenterait 0,1 % du PIB moyen à l'horizon 2070 avec la convention EEC. Note : solde actualisé en moyenne à l'horizon 2070 (l'année 2020 étant incluse). Le taux d'actualisation est supposé égal chaque année à la croissance annuelle du PIB. Convention EEC : stabilisation des contributions et subventions d'équilibre en proportion du PIB à leur niveau moyen de 2016 à 2020. Convention TCC : taux de cotisation et de subvention d'équilibre figés à leur niveau de 2020. Convention EPR : cotisations et subventions d'équilibre évoluant de manière à équilibrer chaque année le solde de ces régimes. Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV, hors RAFP. Source : projections COR – juin 2021.*

- À partir de 2030 et jusqu’au début des années 2060, la part des dépenses de retraite dans le PIB baisserait. À l’horizon 2070, la part des dépenses de retraite serait même inférieure à celle constatée en 2019, avant-crise, en lien notamment avec la révision à la baisse des gains d’espérance de vie, sur toute la période de projection ;

**Figure 2.1 – Dépenses du système de retraite en % du PIB observées et projetées**



*Note : données hors produits et charges financières, hors dotations et reprises sur provisions et hors charges et produits exceptionnels pour le RCI. À compter de 2020, les comptes de la CRPNPAC (régime complémentaire du personnel navigant de l'aviation civile), sont inclus. Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV, hors RAFP. Sources : rapports à la CCSS 2002-2020 ; projections COR – juin 2021.*

- Le niveau de vie relatif des retraités devrait diminuer à long terme pour s’établir entre 90 % et 95 % en 2040 et entre 77 % et 86 % en 2070 de celui de l’ensemble de la population. Il reviendrait ainsi progressivement à son niveau des années 1980 !
- Par rapport aux générations qui partent actuellement à la retraite, les générations plus jeunes seront pénalisées par des taux de cotisation plus élevés et un montant moyen de pension plus faible relativement au revenu d’activité moyen.

- Les écarts de pension entre les femmes et les hommes restent importants même s'ils se résorbent au fil des générations. Le rapport entre le montant moyen des pensions de droit direct des femmes et celui des hommes a régulièrement augmenté au fil des années, passant de 55 % à 63 % entre 2005 et 2019.

Le rapport annuel du COR met également en avant les fortes réserves du régime AGIRC ARRCO (les plus importantes en termes d'encours gérés, évaluées à 66,9 milliards d'euros, elles représentent 9 mois de prestations) ainsi que la décision de la fédération de fixer les paramètres du régime en prenant en compte le salaire moyen du secteur privé, ce qui permet d'atténuer la baisse du niveau de vie des retraités. Cette excellente gestion, déjà saluée par FO au cours de la crise, met en lumière l'efficacité du paritarisme dans nos instances de solidarité nationale.

Ce rapport confirme ce que FO a toujours mis en avant : les difficultés rencontrées quant à l'équilibre des retraites ne proviennent pas du système actuel mais bien des recettes qui sont pénalisées par les difficultés rencontrées dans les parcours professionnels (accès à l'emploi pour les jeunes, abus des contrats courts, emplois à temps partiel imposé et emplois confinés aux bas salaires que subissent plus souvent les femmes, maintien dans l'emploi des seniors). FO conteste en conséquence à nouveau toute nouvelle mesure visant à réduire les dépenses qui pénaliseraient encore plus fortement les générations futures quant à leur droit à la retraite.

FO rappelle sa détermination à défendre un système de retraite par répartition, fondé sur la solidarité intergénérationnelle et sur un calcul par annuités qui permet de compenser certains aléas des parcours professionnels, à préserver le pouvoir d'achat des pensions, ainsi qu'à améliorer les dispositions du système actuel, afin de garantir un haut niveau de pensions à toutes et à tous.

Amitiés syndicales.

**Michel BEUGAS**  
Secrétaire confédéral

**Yves VEYRIER**  
Secrétaire général